

## Communiqué

17 avril 2020

## Décisions de politique monétaire Conseil de Surveillance du 17 avril 2020

En réponse à la situation de crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie réelle, le Conseil de surveillance de l'IEOM a adopté, le 17 avril 2020, un ensemble de mesures de politique monétaire en faveur de la liquidité des banques de la zone Franc Pacifique. Ces mesures sont destinées à permettre aux banques de préserver la fluidité de leur offre de crédit et d'accompagner ainsi les dispositifs de soutien sans précédent mis en œuvre par l'Etat et par les collectivités d'outre-mer du Pacifique au bénéfice des ménages et aux entreprises.

Au titre de ces mesures,

- L'élargissement aux créances immobilières privées (ACC) des cessions de créances en garantie des opérations de l'IEOM ;
- L'abaissement à -0,10% du taux des deux lignes de refinancement à 6 mois (LR6) déjà émises pour un montant global de 30 Mrd XPF et ce, à compter du lundi 20 avril 2020;
- Le lancement d'une nouvelle opération de refinancement à plus long terme (24 mois) dite LR24 pour un montant de 50 milliards XPF au taux initial de -0,10%;
- Des conditions de taux encore plus favorables seront appliquées à cette LR 24 avec un taux qui sera porté à -0,30% si les établissements de crédit ont augmenté leurs encours de crédit en faveur des entreprises non financières entre la date de souscription et la date de remboursement de cette ligne.

Avec ces décisions du Conseil de surveillance, l'IEOM aura ainsi porté dans un délai très court de **30 à 80 milliards XPF** ses lignes de refinancement en faveur du secteur bancaire.